
Rue de Marbais n° 37
1495 VILLERS-LA-VILLE
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18
martine.callewaert@villers-la-ville.be
commune@villers-la-ville.be

Hall de voirie – rue du Châtelet n° 1
Directeur technique : F. SMITS
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71
smits.fabian@skynet.be
service-technique@villers-la-ville.be

Rue Edouard Belin n° 14
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21
zp.ornethyle@police.belgium.eu

Extrait du Collège communal du 20 août 2021. Présents : MM. E. BURTON, Bourgmestre-Président,
A.M. PIERARD, M. DRUEZ, J. CHARLES, P. VANHOLLEBEKE, D. HAULOTTE, Echevins ;
A. VERMYLEN, Président du CPAS - S. RUCQUOY, Directrice générale - Secrétaire.

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE DU COLLEGE COMMUNAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DES TRAVAUX A REALISER A LA LIGNE 140 - PONTS FERROVIAIRES + MUR DE SOUTÈNEMENT A LA RUE DE L'ABBAYE A VILLERS-LA-VILLE (DIRECTION MELLERY - PRES DU SYNDICAT D'INITIATIVE). REFECTION. BARRIERES DE PROTECTION. SEPTEMBRE 2021. BELSIGNS SIGNALISATION. ENTREPRISE WILLEMEN (Pour INFRABEL). Prolongation.

Rue de l'Abbaye : Fermeture entre la N275 Avenue Georges Speeckaert et le croisement avec le Chemin Notre-Dame

1/2

Le Collège communal,

Revu ses Arrêtés pris antérieurement pour le même objet ;

Vu la nouvelle demande de prolongation des travaux introduite le 10 août 2021 par la société BELSIGNS SIGNALISATION, représentée par Monsieur Nicolas MOINIL, chaussée de Wavre, 504 bte 19A à 1390 Grez-Doiceau, gsm 0472/30.40.05 - E.MAIL info@belsigns.be – nicolas.moinil@belsigns.be - devant installer la signalisation routière pour les travaux à réaliser à la LIGNE SNCB 140 placement barrières de sécurité et finitions – par l'entreprise WILLEMEN (INFRABEL) ;

Attendu que les travaux sont réalisés par l'entreprise WILLEMEN INFRA, représentée par Monsieur Olivier PERSYN – e.mail olivier.persyn@willemeninfra.be – rue de Rabiseau, 3 à 6220 Fleurus – gsm 0498/91.23.91 pour la société INFRABEL ;

Considérant qu'il y a eu un renouvellement du système d'étanchéité des deux ponts ferroviaires et la construction d'un mur de soutènement le long des voies à la rue de l'Abbaye à Villers-la-Ville (direction Mellery près du Syndicat d'initiative) ;

Considérant que les travaux ne sont pas terminés ; qu'il y a le placement de barrières de sécurité et des finitions ;

Considérant que ces travaux entraîneront des problèmes de circulation routière étant entendu que la voirie sera fermée à la circulation de tout véhicule ;

Considérant que les travaux aux arcades dans le goulet des ruines sont terminés ;

Considérant qu'il y a du matériel et des engins de chantier sur la voirie ; qu'il y a lieu dès lors de prévoir une déviation de la circulation routière via le centre de Villers-la-Ville ;

Considérant que Monsieur PERSYN de l'entreprise WILLEMEN nous a informé qu'un passage pour piétons et les cyclistes sera établi ;

Considérant que le présent Arrêté concerne la voirie communale limite à la N 275 et aux abords du site des ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville;

Vu l'avis en la matière de Monsieur LETROYE, Chef de District des routes du Brabant wallon ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, d'interdire et/ou réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant la durée des travaux;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 134 par.1er et 135 par. 2;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les art. L1122-32, L1123-29 et L1133-1 et 2 ;

Vu les Lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par Arrêté Royal du 16 mars 1968, telles que modifiées ultérieurement, notamment les articles 2, 9, 11, 12 et 19 ;

Vu l'Arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers et des obstacles aux abords et/ou sur la voie publique ;

Rue de Marbais n° 37
1495 VILLERS-LA-VILLE
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18
martine.callewaert@villers-la-ville.be
commune@villers-la-ville.be

Hall de voirie – rue du Châtelet n° 1
Directeur technique : F. SMITS
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71
smits.fabian@skynet.be
service-technique@villers-la-ville.be

Rue Edouard Belin n° 14
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21
zp.ornethyle@police.belgium.eu

Extrait du Collège communal du 20 août 2021. Présents : MM. E. BURTON, Bourgmestre-Président,
A.M. PIERARD, M. DRUEZ, J. CHARLES, P. VANHOLLEBEKE, D. HAULOTTE, Echevins ;
A. VERMYLEN, Président du CPAS - S. RUCQUOY, Directrice générale - Secrétaire.

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE DU COLLEGE COMMUNAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DES TRAVAUX A REALISER A LA LIGNE 140 - PONTS FERROVIAIRES + MUR DE SOUTÈNEMENT A LA RUE DE L'ABBAYE A VILLERS-LA-VILLE (DIRECTION MELLERY - PRÈS DU SYNDICAT D'INITIATIVE). REFECTION. BARRIERES DE PROTECTION. SEPTEMBRE 2021. BELSIGNS SIGNALISATION. ENTREPRISE WILLEMEN (Pour INFRABEL). Prolongation.

Rue de l'Abbaye : Fermeture entre la N275 Avenue Georges Speeckaert et le croisement avec le Chemin Notre-Dame

2/2

ARRETE :

Art.1.: L'autorisation de placer une signalisation temporaire pour réglementer la circulation routière lors des travaux dont question est accordée à la société BELSIGNS SIGNALISATION.

Art.2.: La circulation et le stationnement des véhicules à la rue de l'Abbaye seront régis, dans les deux sens de circulation, par la société BELSIGNS Signalisation en fonction des travaux à réaliser par l'entreprise WILLEMEN et ce durant la période du 13 septembre au 24 septembre 2021 inclus.

Art.3.: Les mesures précitées seront portées à la connaissance des usagers par des signaux routiers conformément à l'Arrêté du G.W. du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique –
A placer dans les 2 sens de circulation :

-Rue de l'Abbaye (partie comprise entre le croisement avec l'Avenue Speeckaert et partie comprise entre le croisement avec le Chemin Notre-Dame) : barrières, balises, A31 TRX, C3, E3, F41, F45, Resp. signal. Panneau piétons traversez, panneau A51 sortie véhicules chantier, éclairage-lampe, et toute autre signalisation.

-Pour la déviation : F41, C31.

- Pour le passage piétonnier et cycliste – F99b.

Art.4.: Une déviation s'effectuera, dans les deux sens de circulation, via l'Avenue Georges Speeckaert, le Boulevard Neuf et le Chemin Notre-Dame direction Mellery.

Art.5.: La BELSIGNS SIGNALISATION – gsm 0477/49.25.99 - est responsable des dispositifs de signalisation et de sécurité. Cette dernière sera régulièrement vérifiée et au besoin entretenue.

Art.6.: Planning de travail du chantier : tous les jours : travaux de jour (8H à 16H) + imprévus.

Voir information sur <https://infrabel.be/fr/villers-la-ville-entretien-de-deux-ponts>.

Art.7.: Conséquences des travaux : bruits et vibrations suite à l'usage d'engins et de machines de chantier.

Art.8.: Le présent Arrêté sortira ses effets du **13 au 24 septembre 2021 inclus**.

L'autorisation est d'office prolongée si des problèmes ou des intempéries devaient empêcher la bonne fin des travaux. Le service Secrétariat sera informé de la prolongation de ceux-ci.

Art.9. : La Zone de police Orne-Thyle, rue E. Belin, 14 à 1435 Mont-Saint-Guibert, (tél. 010/65.38.06/07 ou le 101) communiquera à l'autorité communale tout manquement aux dispositions du présent Arrêté.

Art.10.: Le présent Arrêté sera notifié au demandeur, aux autorités compétentes et affiché sur les lieux des travaux.

Par ordonnance :

Arrêté par le Collège communal de Villers-la-Ville du 20 août 2021.

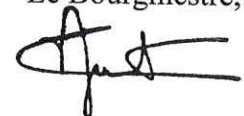
La Directrice générale,



S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre,



E. BURTON.